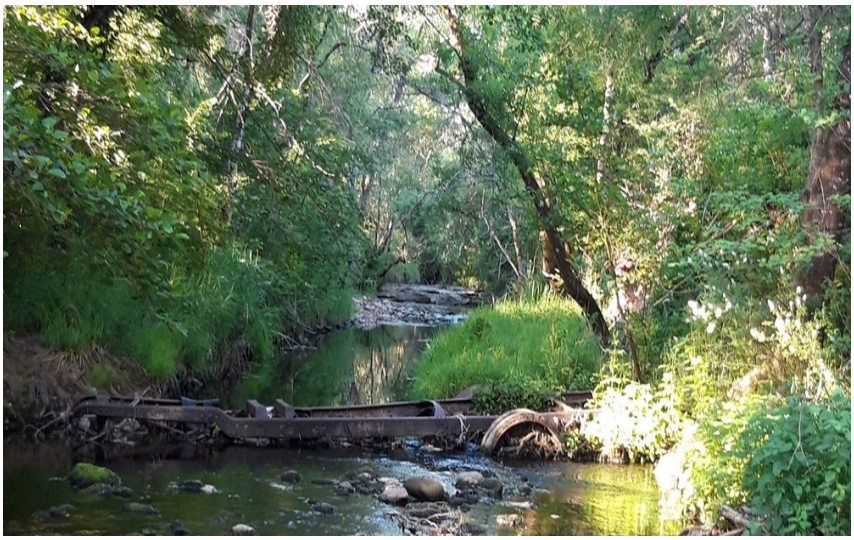
Les randonnées VTT du Var

Piste des Tortues

Ne vous fiez pas au nom de cette randonnée. Elle va vous emmener à la découverte d'une variété de terrains et de paysages, à toute allure, et vous tomberez sous le charme du Massif des Maures.



Panaroma sur la végétation de la plaine des Maures (Département du Var)

INFOS PRATIQUES

Territoire(s) de valorisation : Var

Commune(s) : Gonfaron - Le Luc - Les Mayons - Le Cannet-des-Maures

Zones réglementaires : Réserve naturelle de la Plaine des Maures

Départ : Parking Bois des Plaines

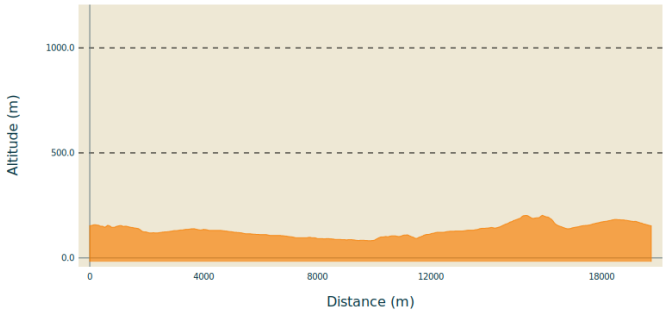
Arrivée : Parking Bois des Plaines

Parking conseillé : 6°19'17,12"E 43°19'7,769"N

Pratique : Randonnée VTT - Type : Boucle

Distance : 19.7 km - Durée : 2 h

Difficulté : Moyen - Dénivelé positif : 257 m



Altitude min 82 m Altitude max 203 m

DESCRIPTIF

Couleur balisage : orange

Pour commencer la randonnée, garez vous au parking du bois des Plaines (1).
Pour commencer, partez vers le sentier au pied de la colline à l'opposé de la route, prenez le chemin le plus à droite (2)
A l'intersection, prenez le sentier de droite vers le poteau flèche directionnel (PFD) n°109a "Bois des Plaines"(3).
Traversez la RD75 (4), au PFD n°108a "Village des tortues" pour vous diriger vers le gué de l'Aille.

Préparez vos mollets, il y a un peu de grimpette sur cette piste caillouteuse, pensez à suivre le balisage sur ce chemin sinueux. A l'issue vous retrouvez le chemin, tournez tout de suite à droite Au poteau flèche MADAME, prenez à droite (5), direction Gué de l'Aille. Vous alternez entre descentes et pentes à faibles dénivelés jusqu'à la citerne, au poteau flèche CITERNE DE JAUBERGUE n°106 continuez direction "Gué de l'Aille". Vous évoluez maintenant sur une piste sableuse entre la végétation sur 600 m, attention les 100 derniers mètres du sentier sont très caillouteux.

Au poteau flèche JAUBERGUE n°105 (6), prenez à gauche et continuez sur roulez sur environ 1,5 km sur le bitume, il s'agit d'un itinéraire de substitution pour éviter le passage sur un pont fragile (travaux prévus en septembre 2025). A l'intersection, prenez à droite pour longer l'autoroute. Pas de difficulté sur ce tronçon.
Après le pont de l'autoroute, continuez tout droit sur le chemin non revêtu sur 800m (7), vous passez devant la station d'épuration. Ce sentier est très roulant et ne comporte aucune difficulté, et il vous permet de retrouver l'itinéraire initial au poteau flèche "LA FOUANT" n°102 (8).

Vous pouvez profiter pour faire une petite pause au frais au bord de la rivière. Continuez toujours direction "Gué de l'Aille", vous longez le cours d'eau sur 600 m jusqu'à retrouver une petite route, continuez toujours tout droit pendant 1,7 km. Ce sentier est très agréable, ombragé et sans obstacle. En roulant à faible allure, vous aurez peut-être la chance d'observer une tortue d'hermann, pour rappel il est interdit de les manipuler ou de les emporter.

Arrivée à la RD33 (9), traversez avec précaution pour rejoindre le poteau flèche "BEL AMANT" n°100 et continuez vers Gué de l'Aille.

Attention vous pénétrez à présent dans la Réserve Naturelle Nationale de la Plaine des Maures, vous devez respecter la réglementation.
Le sentier continue sur un terrain plat sans difficulté, avec de nombreux petits cours d'eau, sur environ 1,5 km. Poursuivez jusqu'au gué de l'Aille.

Après votre passage au gué (10), préparez vos mollets car ça grimpe sur 300 m. Vous roulez

ensuite sur une piste sableuse très roulante, avec une succession de petits obstacles (racines, dalles de pierre...) sur environ 1km, vous permettant d'arriver au poteau flèche LA TUILIERE n°95 (11). Vous pouvez faire un aller/retour pour faire une pause au gué du Mourrefrey à 300 m.

Après cette pause, reprenez l'itinéraire pour rejoindre le village des Mayons à 3 km. Sur ce tronçon, vous pouvez observer les stigmates de l'incendie de 2021, et vous rendre ainsi compte de l'importance du respect des règles relatives au risque d'incendie.

À votre arrivée sur la RD33 (12), traversez la route, continuez tout droit vers le centre du village.

À l'intersection (13), prenez à gauche jusqu'au poteau flèche "LES MAYONS" n°90, suivez Gonfaron. Après le passage dans la zone résidentielle, vous arrivez sur un sentier ombragé, sans difficulté, et avec un maximum de sensations. Cette descente est composée d'une multitude d'obstacles faciles qui vous permettent de faire des sauts.

A la sortie de ce sentier, vous retrouvez un chemin carrossable non revêtu (14), prenez à droite et descendez jusqu à la RD75 (15), tournez ensuite à gauche pour rejoindre le chemin en terre à gauche (DFCI 53) (16).

Continuez sur 1,5 km, à la citerne (17), tournez à droite pour rentrer dans la forêt d'eucalyptus et de pins.

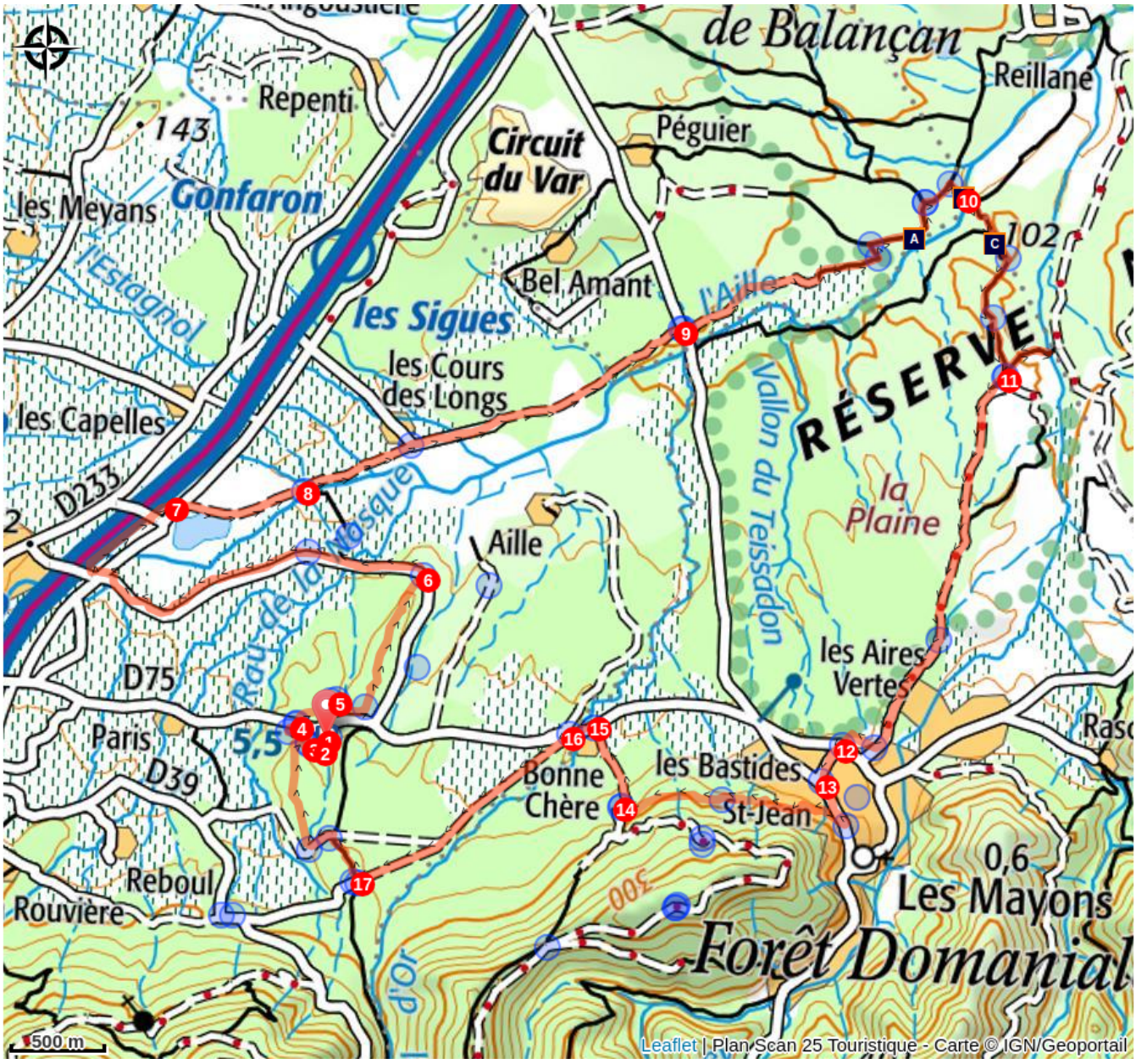
Après le poteau flèche "LA NASQUE" n°100, vous avez presque 800 m de descente à travers la forêt de pins, sur un sentier terreux, avec quelques racines pour faire des sauts. Au poteau flèche "BOIS DES PLAINES" n°109B, il vous reste 200 m pour revenir au parking du Bois des Plaines.

ACCÈS ROUTIER

A la sortie de l'échangeur du Cannet des Maures prendre direction D558 continuer pendant 10 km jusqu'à la D75 et prendre à droite direction Gonfaron Les Mayons. Continuer tout droit sur 10 km, le parking se situe à gauche.

A la sortie de l'échangeur de Carnoules prendre direction D97 Pignans Gonfaron Le Luc et continuer jusqu'à Gonfaron. Dans le centre du village prendre à droite la D39 Collobrières Les Mayons, puis D75 sur 3 km le parking situe à gauche à 300 m de l'ancien village des tortues de Gonfaron.

CARTE



À DÉCOUVRIR

Lézard ocellé (A)

Gué de l'Aille (B)

Isoete de durieu (C)

LES RECOMMANDATIONS


interdiction de fumer et faire du feu


véhicules motorisés interdits


bivouac interdit


cueillette interdite


chiens tenus en laisse


Vérifier la météo


Emporter vos déchets


Port du casque recommandé

Ne pas sortir de l'itinéraire balisé

Respecter le travail des agriculteurs, exploitants

Refermer toutes les clôtures

La nature ne s'enrichit pas de nos déchets: merci de les emporter avec vous. La réponsabilité des usagers est engagée si les règles de sécurité de base ne sont pas respectées.

LES ÉQUIPEMENTS

- **Casque de protection**
- **Eau, petite provision**
- **Vêtement de pluie**
- **GPS et/ou carte IGN**
- **Gilet fluo (période de chasse)**
- **Matériel de réparation**
- **Trousse à pharmacie**

CONTACTS UTILES

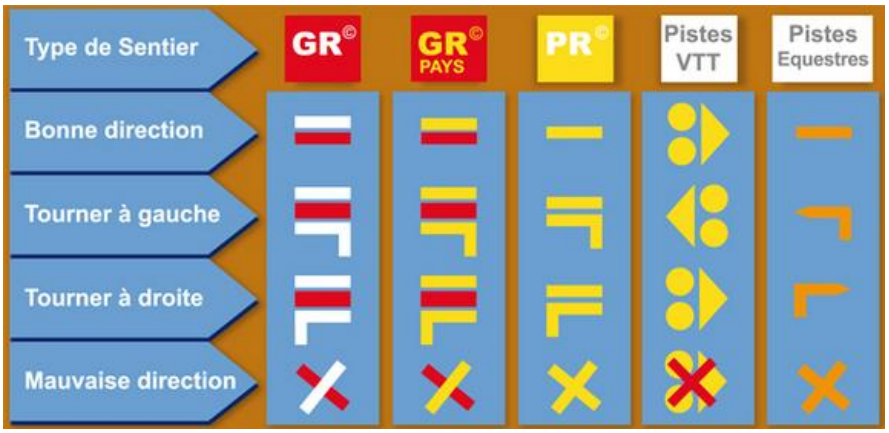
Signaler un problème: https://sentinelles.sportsdenature.fr/
Risques incendies: Consulter la vigilance incendie https://www.risque-prevention-incendie.fr/var/
Numéro d'urgence: 112
Renseignements: var.fr rubrique "contact" ou gro-pdesi83@var.fr







BALISAGE



LE DÉPARTEMENT

Pilote d’un développement maîtrisé des sports de nature, le Département du Var vous propose une offre éco-sportive en lien avec les dynamiques locales, sous l’égide des fédérations françaises sportives.
La pratique de sports de nature est un vecteur de découverte des richesses environnementales et patrimoniales du Var. La promotion d’un tourisme sportif proche de la nature est construite autour d'une offre accessible, équilibrée et responsable.
Le Département s'investit, avec des moyens techniques et financiers, pour améliorer le confort des utilisateurs dans leur pratique sportive, développer l'attractivité des sites et veiller à leur préservation.